

## **L'ACTUALITÉ NATIONALE**

**Audio-Conférence du 29 janvier 2021**

**réunissant la direction générale et les syndicats  
douaniers**

**sous la présidence de la directrice générale**

### **I - LES POINTS CLÉS DE CETTE AUDIO-CONFÉRENCE.**

#### **① RÉORGANISATION DES SERVICES SU DE LA DIPA**

Rappelons que face à l'effondrement du trafic voyageur lié à la crise de la COVID, la direction générale envisage un nouveau plan de redéploiement en France de 170 agents environ, pour une durée pouvant aller de 3 mois à 18 mois, exerçant leurs fonctions en SU sur les aéroports parisiens.

Les organisations syndicales douanières ont rappelé, dans une déclaration liminaire intersyndicale, leur position en 4 points et en séance un cinquième point a été affirmé :

1. Le redéploiement ne peut se concevoir **QUE SUR LA BASE DU VOLONTARIAT**. Il faut donc **EXCLURE TOUTE MOBILITÉ CONTRAINTE**.
2. Les conditions de redéploiement doivent être exprimées en toute clarté et ce avant la date de la fin de la période de recensement des volontaires.
3. Il convient de ne pas restreindre l'appel au volontariat aux agents exerçant dans les 3 terminaux principalement ciblés dans la durée par la fermeture, à savoir les terminaux T1, T2C et T3.
4. La documentation de travail relative aux futurs GT et CTS-DI à ROISSY doit être diffusé à l'ensemble des directions nationales des syndicats douaniers. Le prochain GT devant se tenir à

ROISSY le 22 février 2021, le CTS-DI et le CHSCT en mars.

5. La majorité des organisations syndicales, dont l'USD-FO, ont précisé qu'il fallait étudier, avant d'envisager la délocalisation lointaine d'agents de ROISSY dans les différentes régions, les possibilités de redéploiement des agents SU sur des fonctions OP/CO à ROISSY dans le cadre d'une amélioration du contrôle du frêt (redéploiement fonctionnel). L'USD-FO, de plus, s'est prononcée pour la poursuite des mises en œuvre de redéploiement de proximité en SU dans des brigades terrestres (NOGENT-SUR-OISE, etc.) dites « miroirs » (redéploiement de proximité).

Les échanges ont fait apparaître des points de convergence, des sujets de rapprochement et un point majeur de divergence.

On constate DES CONVERGENCES TOTALES (points 2,4), des CONVERGENCES PARTIELLES (points 1,3, 5.1), des divergences (point 5.2).

1. La directrice générale a certes indiqué vouloir privilégier le volontariat et propose d'étendre la phase de recherche de volontaires au-delà de la date initialement prévue du 9 février 2021 en repoussant la date limite d'inscription à l'enquête au 16 février 2021. Mais elle ne souhaite pas prendre l'engagement de ne pas recourir à des mobilités contraintes au cas où le nombre de volontaires à la délocalisation serait trop faible par rapport à l'objectif de 170 agents (rappelons que la précédente enquête recherchant des volontaires au départ des aéroports avait donné, à l'été 2020, des résultats plus faibles qu'espérés par la DG (44 demandes pour 236 agents déclarant une résidence dans les provinces)).
2. Sur les conditions de reclassement, la directrice générale partage le souci de renforcer la clarté des conditions. Elle a demandé en séance au DI de ROISSY de mettre à disposition des agents sur l'intranet de ROISSY, l'état des Questions/réponses apportées par la FRHL de ROISSY en liaison avec la DG. Cet état sera enrichi régulièrement.
3. L'objectif de faire un appel à volontariat de façon large en SU est partagé par la DG. Toutefois le DI de ROISSY a précisé son souci de ne pas deshabiller 3 unités bien spécifiques : la brigade de sûreté du frêt, le CODA et la BILC. D'autre part le DI a souligné son objectif de prioriser dans le traitement des volontaires, ceux issus des terminaux les plus impactés.
4. La directrice générale partage la nécessité de diffuser en temps réel tous les éléments d'information (documents de travail des instances locales DIPA) aux directions nationales des syndicats douaniers du fait de la nature de cette réorganisation.
5. La direction générale, par la voie du DI de ROISSY, a précisé deux éléments sur les reclassements fonctionnels à ROISSY (SU vers tâches CO) et sur les reclassements de proximité en SU.

5.1 Sur le redéploiement sur le contrôle du frêt, le DI de

ROISSY s'y est montré favorable mais il a souligné les limites. Des limites fonctionnelles en ce sens que le seul ciblage STUP doit s'effacer au profit d'un élargissement au contrôle du respect de l'ensemble des prohibitions douanières. Mais il a surtout insisté sur les limites quantitatives découlant de la configuration des chaînes de tri et des contraintes sanitaires. Si les installations chez CHRONOPOST permettent d'envisager un renfort important, ce n'est pas le cas pour le fret express (3 bureaux).

5.2 La direction générale, toujours par la voix du DI de ROISSY a précisé sa forte opposition au maintien des mises à disposition des agents SU de ROISSY auprès des unités miroirs précédemment utilisés.

CONCLUSION : A ce stade, si on constate une bonne volonté globale de la DG pour favoriser l'appel au volontariat, la situation pourrait devenir très conflictuelle si la DG s'engageait à terme sur la voie de mobilités contraintes d'autant que d'autres possibilités sont tout à fait possibles pour maintenir une activité des agents sur Roissy ou à proximité de la plateforme.

**Il n'existe aucune fatalité à ce que la Direction de la Police aux Frontières fasse mieux que la douane car dans cette direction les redéploiements ont été opérés sur la base du volontariat et sur des périodes courtes.**

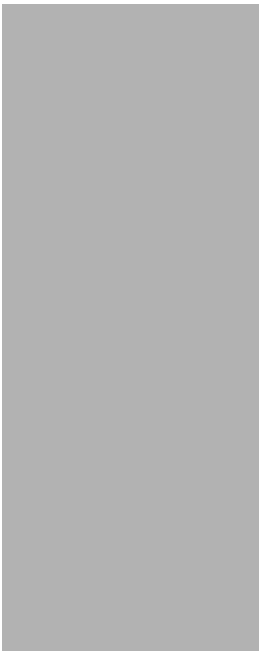
## **② SITUATION DES SITES DE CALAIS ET DUNKERQUE**

Un point est fait par la directrice générale à la demande de l'USD-FO.

Si la situation des locaux tend à s'améliorer, cela est loin d'être le cas concernant le manque d'effectifs qui conduit les agents CO de Calais et Dunkerque à multiplier les heures de nuit, mettant en jeu leur santé physique et mentale. Il est urgent de renforcer ces services.

Les agents de Paris-spécial méritent du respect et le fait qu'ils soient là temporairement ne doit pas conduire à les pressurer.

Pour l'USD-FO, il est plus que jamais temps d'envisager de faire travailler ces agents selon le régime horaire de la surveillance voire de Roissy-nuit. Cela avait été longuement demandé lors d'un CTR de... début 2019 ! Force est de constater que le rythme de travail actuel de ces agents n'est absolument pas tenable, la directrice générale elle-même reconnaissant que « ce régime de travail est contraignant ». Il est grand temps d'agir. L'USD-FO suivra avec attention ce dossier dans la durée.



Dans cette attente, n'hésitez pas à contacter vos élus locaux et nationaux.  
Voir listes sur nos sites : [www.sncd.info](http://www.sncd.info) / [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr)

***Le bandeau ci-après se positionne systématiquement à la fin de la dernière page afin d'alléger les pages intermédiaires.***

**Contacts : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
[www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)  
Nous rejoindre : cliquer [ici](#) ou [ici](#)  
(insérer lien vers bulletin d'adhésion)**

**@Sncdfo**